

*Ministère Délégué  
auprès du Premier Ministre  
Chargé de l'Economie, des Finances,  
et du Plan*

*Direction Générale des Douanes*



*République de Côte d'Ivoire  
Union - Discipline - Travail*

**CIRCULAIRE - N° 790 / du 28 SEPTEMBRE 1995**  
(DIFFUSION GENERALE)

**OBJET : Organisation de  
la Division des Brigades  
du Port d'Abidjan.**

Réf. : Circulaire 703  
du 3 Septembre 1992.

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble des services et des usagers que la **BRIGADE D'ESCORTE** chargée de l'escorte des marchandises vers les Bureaux intérieurs et les Pays limitrophes est rattachée à la **SUBDIVISION CONTENEURS** qui prend la dénomination **SUBDIVISION CONTENEURS ET ESCORTE**.

Toute difficulté d'application de la présente Circulaire me sera signalée d'urgence.

**AMPLIATIONS :**

- PRIMATURE
- Cabinet du MEFP
- Syndicat Transitaires
- PME-TRANSIT
- SCIMPEX
- MANUTENTIONNAIRES
- CONSIGNATAIRES
- FEDERMAR
- UPACI
- Directeur des Services Extérieurs



**GNAMESSOU**